

**/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /**

**Sécurité et prévention de la délinquance :  
Claude Guéant devant le Comité directeur de l'AMF**

Le Comité directeur de l'AMF a reçu, hier, le ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales, Claude Guéant, qui était invité, suite à une réunion le 17 mai dernier avec les présidents des associations nationales du bloc local, à répondre aux questions des élus en matière de sécurité et de prévention de la délinquance.

Jacques Pélissard a demandé une clarification des responsabilités de l'Etat et des communes. Il a fait part du ressenti exprimé par les maires relatif au désengagement des forces nationales de sécurité sur le terrain. Il a également tenu à redire que les polices municipales ne doivent pas être des « variables d'ajustement » des forces de l'ordre et que leurs doctrines d'emploi relèvent des seuls élus.

En matière de prévention de la délinquance, il souhaite que soit clairement redéfini le rôle des maires et de l'Etat et a rappelé l'importance des diagnostics partagés, de la présence de tous les acteurs aux réunions des CLSPD et d'un engagement financier pluriannuel et formalisé de l'Etat. A ce titre, le président de l'AMF a demandé l'augmentation des crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et la fongibilité de ses deux enveloppes.

Dans sa réponse et au cours des échanges nourris avec les maires, Claude Guéant a fait part des grandes orientations de la politique du gouvernement pour continuer à faire reculer l'insécurité. Il a notamment annoncé vouloir rendre les forces de police plus visibles, par des patrouilles sur le terrain, que ce soit en zone gendarmerie ou en zone police où la généralisation des patrouilleurs devrait s'effectuer dès cet été.

Conscient de l'importance des contacts directs et fréquents entre les maires et les responsables de la gendarmerie ou de la police, il a déjà rappelé aux responsables de ces deux forces nationales la nécessité d'informer les élus et d'entretenir des contacts fréquents avec eux.

Le ministre a admis la nécessité d'augmenter les crédits du FIPD pour aider les élus dans leurs initiatives. Il les a également entendu sur les difficultés à mobiliser les participants aux CLSPD et entend donner des instructions en ce sens aux représentants de l'Etat.

Rendant hommage au rôle des polices municipales en matière de tranquillité publique, le ministre a rappelé que c'est une compétence ancienne des communes inscrite dans la loi de 1884. Il a reconnu qu'elles assurent leurs missions sous l'autorité et la doctrine d'emploi définie au cas par cas par les élus municipaux.